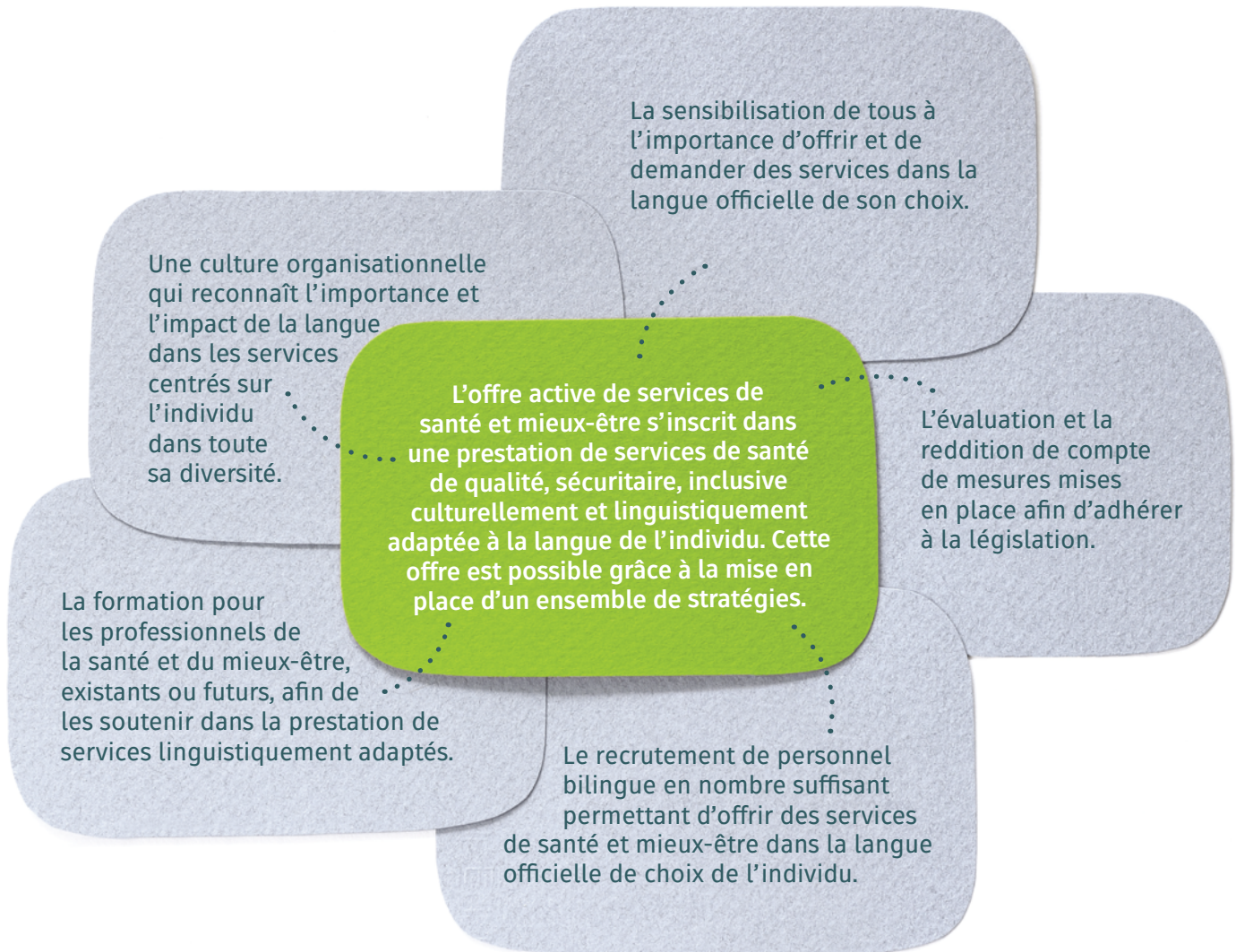


ÉNONCÉ DE POSITION COMMUNE

# L'OFFRE ACTIVE DES SERVICES DE SANTÉ ET DE MIEUX-ÊTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK\*

L'offre active est l'action d'offrir, dès le premier contact et de façon proactive, des services de santé et mieux-être disponibles dans la langue officielle de choix de l'individu.\*\*

L'offre active fait partie d'une approche globale et doit être présente, dans tout le continuum des services, de la planification à la prestation des services dans les deux langues officielles.



La capacité de comprendre et d'être compris est un besoin essentiel, surtout dans le domaine de la santé. La prestation de services dans les deux langues officielles est donc une mesure axée sur la sécurité, l'équité et le respect.



\* Cet énoncé est basé sur la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

\*\* Énoncé de position commune de la Société Santé en français et des réseaux de santé en français sur l'offre active des services de santé en français dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire au Canada (2019).